

Fonds d'initiatives climatiques Manuvie

ACTIONS

série F · Performances au 30 novembre 2021 · Actifs au 30 septembre 2021

Conseiller en valeurs: Gestion de placements Manuvie limitée

Gestion



Patrick Blais



Steve Belisle



Christopher Mann



Cavan Yie

Codes de fonds (MMF)

Séries	FE	FM2	FM3	FSR	Autre
Conseil	8562	8762	8862	8462	—
Conseil - APSF	28562	—	—	—	—
F	—	—	—	—	8662
F - APSF	—	—	—	—	28662
FT6	—	—	—	—	8062
T6	8362	8754	8854	8454	—

Les options de frais d'acquisition de fonds FSR, FM2 et FM3 sont disponibles seulement pour les substitutions et ne sont pas offertes aux nouveaux achats.

Renseignements sur le Fonds

Date d'inscription: 4 mai 2021

Actif géré¹: 39,98 \$ millions

Catégorie CIFSC: Actions mondiales

Style de gestion: mélange

Périodicité des distributions²: annuel

Frais de gestion: 0,72 %

Nombre de placements: 37

Profil de risque: Modéré



RFG: —

Placement minimum: 500,00 \$ (initial);

25,00 \$ (PPA)

Statut du fonds: Ouvert

Pourquoi y investir

Ce fonds est géré par l'équipe Gestion des actions fondamentales de Manuvie. Le fonds d'initiatives climatiques Manuvie est une stratégie d'actions mondiales qui investit dans des sociétés ayant une incidence positive sur le climat. En nous inscrivant dans la démarche de l'Accord de Paris, nous pouvons ajuster nos décisions de placement en fonction des données climatiques, et ainsi offrir aux investisseurs une autre façon de lutter contre les changements climatiques et de participer à de nouvelles occasions de placement. Nous croyons que dans un contexte où les gouvernements prennent de plus en plus de mesures pour contrer les changements climatiques, les sociétés qui ont un plan efficace pour réduire leurs émissions dégageront un rendement supérieur à celui du marché.

Croissance d'un placement de 10 000 \$ depuis la création du Fonds

Le rendement ne peut être présenté qu'un an après la création du Fonds.

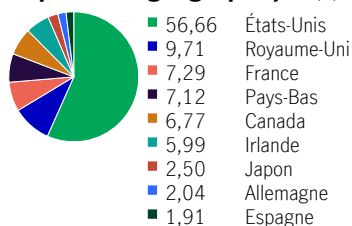
Rendement annuel (%)

Le rendement ne peut être présenté qu'un an après la création du Fonds.

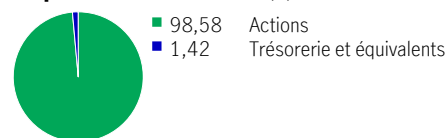
Rendements composés (%)

Le rendement ne peut être présenté qu'un an après la création du Fonds.

Répartition géographique (%)



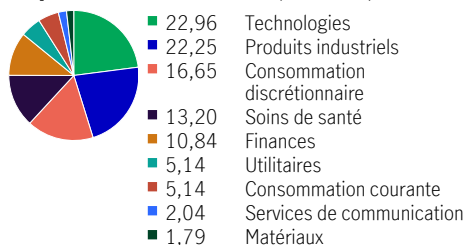
Répartition des actifs (%)



10 principaux actifs³ (%)

Microsoft Corp. Com	6,90
Thermo Fisher Scientific Inc. Com	4,35
Aptiv PLC Ord Usd0.01	4,16
Schneider Electric S.E. Shs	4,16
CSX Corp. Com	3,85
RELX PLC Shs	3,49
London Stock Exchange Group PLC Shs	3,21
Northland Power Inc. Com	3,16
Koninklijke Philips N.V. Philips Kon	3,15
EssilorLuxottica Shs	3,13

Répartition sectorielle (actions) (%)



Fonds d'initiatives climatiques Manuvie

série F · Performances au 30 novembre 2021 · Actifs au 30 septembre 2021

Réduction des frais de gestion⁴

Valeur de l'actif du compte par ménage	Tous les placements admissibles
De 250 000 \$ à 499 999 \$	2,5 points de base
De 500 000 \$ à 999 999 \$	5 points de base
De 1 M\$ à 4,9 M\$	7,5 points de base
De 5 M\$ à 9,9 M\$	10 points de base
10 M\$ et plus	12,5 points de base

Points saillants du placement

Le fonds d'initiatives climatiques Manuvie vise à procurer une valeur à long terme aux investisseurs au moyen d'un portefeuille diversifié de sociétés qui mènent la lutte mondiale pour atténuer les répercussions des changements climatiques en réduisant leur empreinte carbone. Nous pensons que les sociétés de qualité qui démontrent leur engagement à l'égard de l'environnement dégageront un rendement supérieur et représenteront moins de risques pour les investisseurs. En tant qu'investisseurs actifs, nous mobilisons régulièrement les sociétés dans lesquelles nous investissons pour les encourager à réduire leur exposition au risque lié aux changements climatiques et à harmoniser leurs modèles d'affaires avec l'avenir plus sobre en carbone envisagé dans l'Accord de Paris. En créant un portefeuille au diapason de l'Accord de Paris et axé sur des cibles fondées sur la science, nous pouvons offrir aux investisseurs une solution viable pour limiter le réchauffement de la planète à bien moins que 2 °C.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez le site gpmanuvie.ca

¹ Toutes catégories et séries confondues. Actifs en date du 29 octobre 2021.

² Les distributions ne sont pas garanties et leur montant peut varier. Si les distributions versées par le fonds sont plus élevées que le rendement du fonds, votre placement initial diminuera. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec la performance, le taux de rendement ou le rendement d'un fonds. Vous pouvez aussi recevoir des distributions sous forme de remboursement de capital. Veuillez consulter votre fiscaliste relativement aux incidences fiscales des distributions. Pour obtenir plus de renseignements sur la politique d'un fonds en matière de distributions, consultez l'aperçu du fonds et le prospectus.

³ Les titres en portefeuille peuvent changer. Il ne s'agit pas de recommandations d'acheter ou de vendre un titre.

⁴ Les épargnants détenant un placement minimum de 250 000 \$ dans des parts de fonds communs de placement Manuvie, de fonds communs de placement privés Manuvie et de Mandats privés de placement Manuvie (« placements admissibles ») dans un ou plusieurs comptes, selon l'actif total d'un groupe financier, ont droit à une réduction des frais de gestion applicables à ces fonds. Ces réductions sont versées sous forme de distributions aux épargnants (constituées d'abord des revenus nets et des gains en capital réalisés et, ensuite, de remboursements de capital) et sous forme de rabais pour les épargnants réalisant des placements dans les catégories de société Manuvie. Dans les deux cas, les réductions sont automatiquement réinvesties dans des parts ou des actions supplémentaires des séries pertinentes. Le montant du rabais ou de la distribution, selon le cas, est calculé en fonction de la valeur globale de la somme investie dans les placements admissibles, et à partir du premier dollar investi. Par groupe financier, on entend tous les comptes appartenant à un épargnant, à son conjoint ou à tout autre membre de sa famille immédiate qui réside à la même adresse et les comptes d'entreprise pour lesquels l'épargnant et tout autre membre du groupe financier détiennent véritablement plus de 50 % des actions avec droit de vote de la société. Les taux indiqués ne comprennent pas la taxe de vente harmonisée applicable. Un point de base (pb) équivaut à un centième de un pour cent et cette unité mesure la variation de la valeur d'un instrument financier.

Les Fonds Manuvie (y compris les Mandats en fiducie) et les Catégories de société Manuvie (y compris les Mandats en catégorie de société) sont gérés par Gestion de placements Manuvie limitée (anciennement Gestion d'actifs Manuvie limitée). La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire l'aperçu du fonds ainsi que le prospectus avant d'effectuer un placement. Les taux de rendement indiqués assument le réinvestissement des dividendes seulement et ne tiennent pas compte des frais de souscription, de rachat, de placement ou d'autres frais ou impôts payables par le porteur de titres, qui auraient pour effet de réduire le rendement. Les titres d'OPC ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Rien ne garantit que le fonds pourra maintenir une valeur liquidative fixe par titre ou que le plein montant de votre placement dans le fonds vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé, et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.